

CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE RENDU

SEANCE DU 05 FEVRIER 2014

L'an deux mille quatorze, le 5 février, à neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Alain QUEFFELEC, Maire.

Date de convocation 30 janvier 2014

Date d'affichage

30 janvier 2014

Etaient présents :

Monsieur Alain QUEFFELEC, Maire,

Mesdames et Messieurs Madeleine LE BOULC'H, Caroline L'HOSTIS, Florent GAYTE (arrivé 9h42), Isabelle MELSCOËT, Raymond SORIA, Didier PRIGENT, André QUEFFELEC, Yvon JAOUEN, Adjoint au Maire,

Mesdames et Messieurs Fabrice HURET, Alain COQUILLON, Florence IZENIC, Claire LE ROY, Ludovic MADEC, Yann DUPUY, Yves VOURC'H, Jean-Claude LE POULEUF, Sylvie NEDELEC, Gurban MOAL, Nadine GRIMAL, Joëlle CALVAR (départ à 10h44), Mona GUYONVARG'H, Christine GUYOMARC'H, Jean HABASQUE, Yolande KEREZEON, Christian LE GALL, Michèle FLOCH, Alexandre BETTI, Catherine GUYADER, Emmanuel MORUCCI, Bernard CALVEZ, Conseillers Municipaux.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Absents ayant donné procuration :

Madame Martine HEUZET à Madame Claire LE ROY.

Monsieur Florent GAYTE à Madame Madeleine LE BOULC'H (arrivé 9h42).

Madame Gaëlle FERRADINI à Monsieur Fabrice HURET.

Madame Joëlle CALVAR à Madame Mona AUFRAY GUYONVARG'H (départ à 10h44).

Monsieur Fabrice Huret a été nommé secrétaire de séance.

2014-02-01	Aliénation d'un chemin communal à Kerlaurent
2014-02-02	Aliénation partielle d'un chemin rue Commandant Challe
2014-02-03	Acquisition d'un terrain rue Commandant Challe
2014-02-04	Médiathèque - attribution du lot n°3 : assises et tables basses
2014-02-05	Médiathèque: avenants aux marchés
2014-02-06	Participation aux charges de fonctionnement d'établissements scolaires spécialisés
2014-02-07	Subventions dans le cadre du projet éducatif local
2014-02-08	Adoption des tarifs de la médiathèque Awena
2014-02-09	Attribution de subventions 2014 dans le cadre de conventions culturelles pluriannuelles
2014-02-10	Autorisation à signer des conventions culturelles annuelles
2014-02-11	Signature d'une convention culturelle pluriannuelle avec l'association Div Yezh
2014-02-12	Temps Bourg 2014 : signature d'une convention avec le Fourneau
2014-02-13	Tremplin Magique 2014 : création de prix
2014-02-14	Attributions des subventions aux associations pour 2014
2014-02-15	Autorisation à signer une convention avec la ville de Brest pour la formation des bénévoles associatifs
2014-02-16	Autorisation à signer des partenariats sportifs événementiels
2014-02-17	Rapport annuel sur l'exécution des marchés (année 2013)
2014-02-18	Bilan annuel des acquisitions et cessions immobilières (année 2013)
2014-02-19	Adoption du Compte Administratif 2013
2014-02-20	Adoption du Compte de Gestion 2013
2014-02-21	Affectation du résultat 2013
2014-02-22	Taux d'imposition 2014
2014-02-23	Modification du tableau des effectifs
2014-02-24	Demande de subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux 2014
2014-02-25	Budget Primitif 2014



La séance est ouverte à 09 h 00



Préalablement à l'ouverture de la séance, M. Jean Habasque souhaite intervenir concernant un article paru dans le dernier Guipavas Magazine.

M. le Maire répond que le Conseil Municipal n'est pas le lieu pour évoquer ce sujet et lui propose de s'en expliquer avec M. Florent Gayte, président du groupe Agir Pour Guipavas.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 DECEMBRE 2013

Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

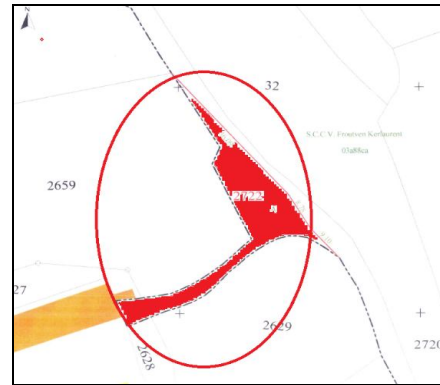
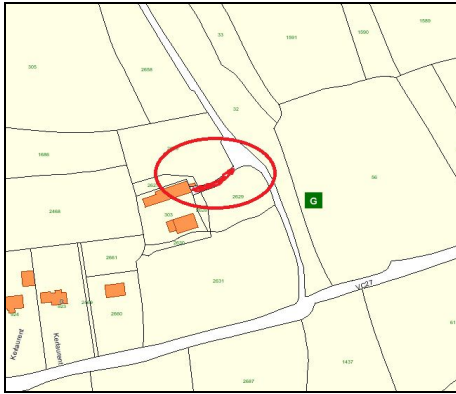
En réponse à une demande de précision de M. Jean Habasque, M. le Maire confirme que les deux conseils municipaux concernés seront bien destinataires, en temps utile, des audits réalisés au SIVU.

ALIENATION D'UN CHEMIN COMMUNAL A KERLAURENT

La Commune de Guipavas est propriétaire d'un chemin rural à Kerlaurent, compris entre les parcelles cadastrées G 2629 et 2659.

Les parcelles précitées ont été acquises par Monsieur André Tesan, promoteur immobilier à Brest afin de pouvoir réaliser des équipements (parkings) en lien avec le projet de construction du bâtiment qui accueillera la DCNS sur les parcelles voisines.

Le chemin communal concerné, séparant ces parcelles, Monsieur Tesan a sollicité, par courrier du 6 novembre 2013, l'acquisition de chemin, sur une surface de 388 m² afin de pouvoir réaliser son projet sur une seule unité foncière.



Cette portion de chemin en impasse n'est plus affectée à l'usage du public et elle ne se distingue d'ailleurs pas des parcelles environnantes sur le terrain. Elle est désaffectée et n'a pas de fonction de desserte ni de circulation.

L'enquête publique ouverte dans le cadre de ce dossier s'est déroulée du 23 décembre 2013 au 8 janvier 2014 et n'a donné lieu à aucune observation. Le Commissaire Enquêteur a remis son rapport et ses conclusions le 17 janvier et a émis un avis favorable sans réserve à la cession.

Au vu de ce rapport il est proposé au Conseil Municipal :

- de constater la désaffectation du chemin rural concerné
- d'autoriser sa cession tel qu'indiqué dans le document d'arpentage joint en annexe, pour une surface de 388 m²
- de fixer le prix de vente à 25 €/m², prix indiqué par France Domaine, soit 388 m² x 25 = 9 700 €. Ce prix est net vendeur, l'ensemble des frais inhérents à l'opération étant à la charge des acquéreurs.

Avis des Commissions

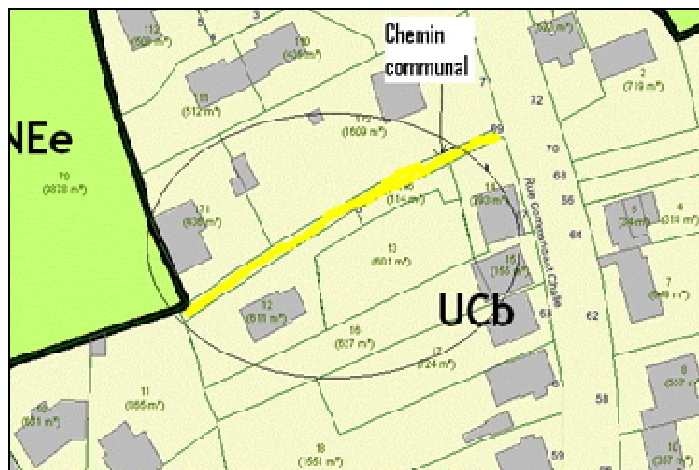
- Urbanisme/Logements/Travaux/Environnement/Agriculture/Développement Durable : **Favorable**

- Administration Générale/Communication/Personnel/Finances/Citoyenneté/Développement Durable : **Favorable**

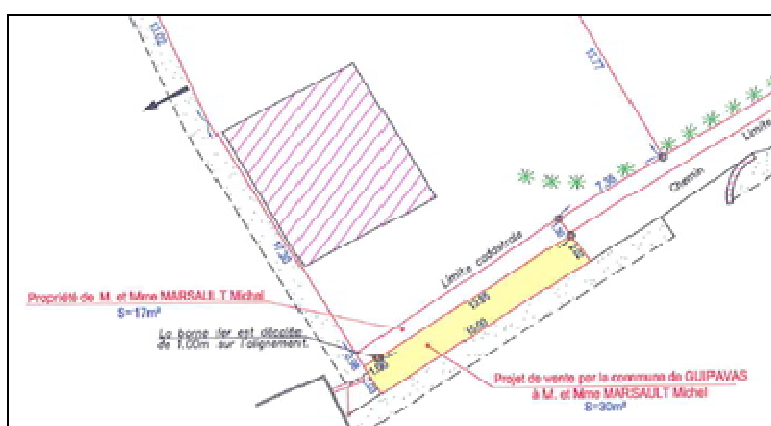
Décision du Conseil Municipal : Adopté à l'unanimité.

ALIENATION PARTIELLE D'UN CHEMIN RUE COMMANDANT CHALLE

La Commune de Guipavas est propriétaire d'un chemin rural perpendiculaire à la rue Commandant Challe, situé entre les numéros 67 et 71. Ce chemin aboutit en impasse et dessert deux propriétés situées respectivement sur la parcelle AP 171 et CA 12.



Monsieur et Madame Marsault, demeurant au 71 bis rue Commandant Challe (parcelle AP 171) ont demandé par courrier du 5 juillet 2012 l'acquisition partielle du chemin, sur une surface de 30 m² au droit de leur propriété, afin de pouvoir y installer un portail.



Cette portion de chemin n'est plus affectée à l'usage du public depuis de nombreuses années, et n'est pas entretenue par la Commune. Elle est désaffectée et n'a pas de fonction de desserte ni de circulation. Une canalisation d'eau pluviale de diamètre 250 passe par ce chemin, comprise entre la rue Duguesclin et la rue Commandant Challe. Une servitude devra être établie, au profit de Brest Métropole Océane, pour l'intervention sur la canalisation.

L'enquête publique ouverte dans le cadre de ce dossier s'est déroulée du 19 décembre 2013 au 7 janvier 2014. Deux observations ont été notées sur le registre et un courrier complémentaire adressé au Commissaire Enquêteur :

Une observation émanait d'une propriétaire riveraine pour donner un avis favorable à la cession et la seconde d'un habitant de la rue Duguesclin, déclarant son opposition au projet, estimant notamment que la cession envisagée enclaverait sa propriété en compromettant la division de cette dernière pour détacher un terrain à bâtir avec un accès par la rue Commandant Challe.

Cet argument ne peut être considéré comme recevable car le chemin communal n'excède pas 2 mètres de large, soit bien moins que les 3,50 m exigés par le PLU pour desservir une habitation.

Par ailleurs, un détachement de terrain à bâtir est possible sur la propriété en question avec un accès par la rue Duguesclin.

Le Commissaire Enquêteur a remis son rapport et ses conclusions le 17 janvier 2014 et émis un avis favorable à la cession en préconisant une servitude d'accès à la canalisation d'eau pluviale au bénéfice de BMO.

Au vu de ce rapport il est proposé au Conseil Municipal :

- de constater la désaffectation de la partie du chemin rural concerné,
- d'autoriser sa cession comme indiqué dans le document d'arpentage correspondant, pour une surface de 30 m², avec l'inscription d'une servitude d'accès à la canalisation d'eau pluviale au bénéfice de BMO.
- de fixer le prix de vente à 39 €/m², prix indiqué par France Domaine, soit 1 170 €. Ce prix est net vendeur, l'ensemble des frais inhérents à l'opération étant à la charge des acquéreurs.

Avis des Commissions

- Urbanisme/Logements/Travaux/Environnement/Agriculture/Développement Durable : **Favorable**

- Administration Générale/Communication/Personnel/Finances/Citoyenneté/Développement Durable : **Favorable**

Décision du Conseil Municipal : Adopté à l'unanimité.

ACQUISITION D'UN TERRAIN RUE COMMANDANT CHALLE

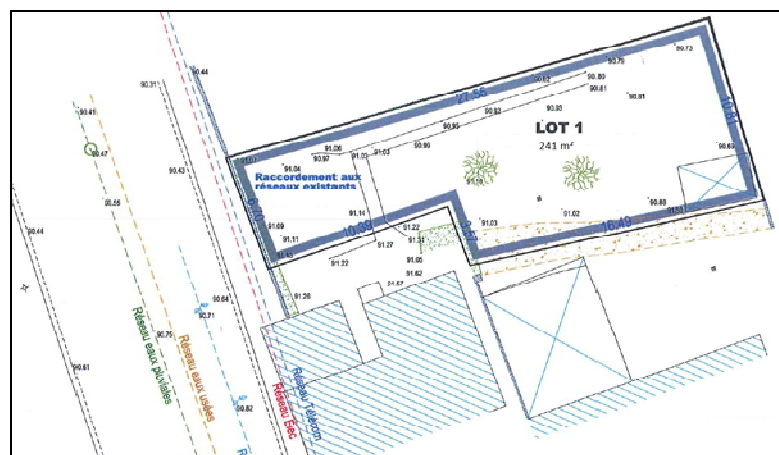
Une déclaration d'intention d'aliéner a été déposée le 9 décembre 2013 sur une parcelle non bâtie de 241 m² située rue Commandant Challe, pour un prix de 34 000 € net vendeur.

Il s'agit d'un terrain résultant d'une division de la propriété située 72 rue Commandant Challe, un lot non bâti de 241 m² étant détaché et destiné à être vendu (voir les plans ci-dessous).

Par courrier du 11 décembre 2013, la Commune de Guipavas a demandé à Brest métropole océane d'exercer son droit de préemption sur cette parcelle.

L'intérêt de la Commune est justifié par le fait que ce terrain jouxte le complexe de Kercoco puisqu'il se trouve en limite du parking, et qu'il est par ailleurs envisagé à terme de remplacer les salles Jean Kergoat et n° 3, vieillissantes et mal adaptées aux pratiques actuelles.

Dans ce cadre, l'agrandissement de l'emprise foncière de la propriété communale présente un réel intérêt pour le développement de ce projet.



Par ailleurs, et pour éviter une avance de fonds par Brest métropole océane, l'acquisition par BMO et la cession à la Commune seraient réalisés par actes notariés concomitants.

Au vu de ces éléments, il est proposé au Conseil Municipal :

- de valider cette acquisition, au prix de 34 000 € (correspondant à l'estimation de France Domaine), auxquels s'ajouteraient à prise en charge des frais inhérents à l'acquisition (indemnités diverses, frais de notaire)
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents à intervenir

Avis des Commissions

- Urbanisme/Logements/Travaux/Environnement/Agriculture/Développement Durable : **Favorable**

- Administration Générale/Communication/Personnel/Finances/Citoyenneté/Développement Durable : **Favorable**

Décision du Conseil Municipal : Adopté à l'unanimité.

MOBILIER DE LA MEDIATHEQUE - ATTRIBUTION DU LOT N° 3 : ASSISES ET TABLES BASSES

Conformément au Code des Marchés Publics, un avis d'appel public à concurrence a été lancé sous forme de procédure adaptée le 30 décembre 2013.

Après analyse des offres, la Commission d'Appel d'Offres, lors de sa séance du 27 janvier 2014 a proposé de retenir l'entreprise suivante :

ENTREPRISE RETENUE	Adresse	Désignation	MONTANT HT	MONTANT TTC
OUEST BUREAU	16 rue Villeneuve 29200 BREST	Assises et tables basses	59 667,79 €	71 601,35 €

Au vu de cette décision, il est proposé au Conseil Municipal de retenir l'entreprise mentionnée ci-dessus et d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte d'engagement sur la base des montants indiqués ainsi que toutes les pièces à intervenir et de procéder aux demandes de subventions.

Avis des Commissions

- Urbanisme/Logements/Travaux/Environnement/Agriculture/Développement Durable : **Favorable**

- Administration Générale/Communication/Personnel/Finances/Citoyenneté/Développement Durable : **Favorable**

M. Yvon Jaouen précise que ce montant est inférieur de 12 000 € à celui de l'estimation, qui s'élevait à 84 000 € TTC.

Décision du Conseil Municipal : Adopté à l'unanimité.

Abstentions : Mesdames et Messieurs Jean Habasque, Yolande Kérézéon, Christian Le Gall, Michèle Floch, Alexandre Betti.

MEDIATHEQUE : AVENANTS AUX MARCHES

Par délibérations des 11 juillet et 3 octobre 2012, le Conseil Municipal a retenu les entreprises chargées d'exécuter les travaux de réalisation d'une médiathèque.

Réunie le 27 janvier 2014, la Commission d'Appel d'Offres a donné un avis favorable à la proposition suivante d'avenants :

ENTREPRISES	ADRESSE	LOT	N° avenant	NATURE DE L'AVENANT	Demande du Maître d'Ouvrage	TOTAUX	
						MT HT Plus value	MT HT Moins value
SA MARC	2 rue de Kervézennec BP 80107 29601 BREST CEDEX	1	3	Longrines béton support futur platelage bois patio	1 793,80	1 793,80	
						HT	TTC
Total MARC						1 793,80	2 152,56
SERRURERIE LOBLIGEOIS	14 rue des Entrepreneurs ZA Mespaul III 29290 SAINT- RENAN	5	4	Suppression garde-corps sur bordure Modification système ouverture porte du patio			-3 650,40
						HT	TTC
Total SERRURERIE LOBLIGEOIS						-1 723,87	-2 068,64
BRIT'ALU	Z.I. Kergaradec III 405 rue Antoine Lavoisier 29490 GUIPAVAS	6	4	Suppression du capotage inox mur-rideau patio	-5 482,00		-5 482,00

					HT	TTC
Total BRIT'ALU					-5 482,00	-6 578,40
BATIROISE	7 rue Réaumur 29200 BREST	8	5	Suppression rideaux occultation et coffre cache tringle dans l'auditorium		-1 712,96
				Fourniture et pose tablettes en MDF (grande salle, dégagement bureaux, bureau collectif, salle équipement)	5 577,64	5 577,64
					HT	TTC
Total BATIROISE					3 864,68	4 637,62
BELLOUR TOUT DECOR	Bd de l'Europe LE BP 15 29430 PLOUESCAT	11	2	Peinture de sol sur gradins de l'auditorium	2 439,86	2 439,86
					HT	TTC
Total Bellour Tout le Décor					2 439,86	2 927,83
LE BOHEC ELECTRICITE	Impasse du Vern ZI du Vern - BP 50418 29404 LANDIVISIAU CEDEX	15	5	Modification câblage suite au déplacement du TGBT dans le local info :		
				Déplacement du TGBT dans le local info		6 625,20
				Suppression de la vidéoprojection	-917,08	-917,08
					HT	TTC
Total LE BOHEC					5 708,12	6 849,74
TOTAUX					3 412,22	7 920,71

Il est proposé au Conseil Municipal de valider cette proposition d'avenants et d'autoriser Monsieur le Maire à signer les pièces à intervenir.

Avis des Commissions

- Urbanisme/Logements/Travaux/Environnement/Agriculture/Développement Durable : **Favorable**

- Administration Générale/Communication/Personnel/Finances/Citoyenneté/Développement Durable : **Favorable**

M. Jean Habasque précise que son groupe n'ayant pas validé le budget initial de la Médiathèque, il votera contre.

Décision du Conseil Municipal : Adopté à la majorité.

Contre : Mesdames et Messieurs Jean Habasque, Yolande Kérézéon, Christian Le Gall, Michèle Floch, Alexandre Betti.
Abstentions : Mesdames et Messieurs Jean-Claude Le Pouleuf, Sylvie Nédelec, Gurvan Moal, Nadine Grimal, Joëlle Calvar, Mona Auffray Guyonvarc'h, Christine Guyomarc'h.

PARTICIPATION AUX CHARGES DE FONCTIONNEMENT D'ETABLISSEMENTS SCOLAIRES SPECIALISES

La Ville de Guipavas est régulièrement sollicitée pour sa participation aux charges de fonctionnement d'établissements dispensant un enseignement spécialisé (CLIS ou IME).

La commune ne disposant pas de classe de ce type, il est proposé au Conseil Municipal de verser la somme de 602,75 € par enfant scolarisé (équivalant à la participation forfaitaire versée aux établissements scolaires privés de la commune pour 2014) au Centre d'Education Motrice de Créach ar Roual, de Dirinon, soit une somme totale de 1 205,50 € deux enfants guipavasiens y étant scolarisés.

Avis des Commissions

- Affaires scolaires/Enfance/Jeunesse/Solidarités/Développement Durable : **Favorable**

- Administration Générale/Communication/Personnel/Finances/Citoyenneté/Développement Durable : **Favorable**

Décision du Conseil Municipal : Adopté à l'unanimité.

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DANS LE CADRE DU PROJET EDUCATIF LOCAL

Dans le cadre du Projet Educatif Local mis en œuvre par la Ville de Guipavas, une somme a été allouée au Budget Primitif de 2014 afin de subventionner des projets et actions inscrits dans les orientations pédagogiques validées par le Comité de pilotage.

A ce titre, il est proposé au Conseil Municipal d'accorder les subventions exceptionnelles suivantes :

- 200 € à l'Amicale Laïque de Guipavas, dans le cadre de l'organisation de stage d'arts plastiques sur les petites vacances de la période 2013 / 2014 (Toussaint, Noël, Février et Avril).
- 300 € à l'association Ribl An Elorn, pour la reconduction de l'action « bagad » à l'école Louis Pergaud, consistant en l'apprentissage de la musique traditionnelle bretonne (éducation musicale et pratique instrumentale sur les instruments de bagad : bombarde, cornemuse et caisse claire).
- 600 € au collège du Vizac, dans le cadre du projet artistique et culturel « Merzhin et route 66 », qui aborde la thématique de la conquête de l'ouest, des droits des noirs américains et du voyage.
- 75 € au Souvenir français, à l'occasion de la visite d'un lieu de mémoire, le fort Montbarey, avec des élèves de CM2, permettant ainsi une transmission intergénérationnelle des événements historiques locaux.

Avis des Commissions

- Affaires scolaires/Enfance/Jeunesse/Solidarités/Développement Durable : **Favorable**

- Administration Générale/Communication/Personnel/Finances/Citoyenneté/Développement Durable : **Favorable**

Décision du Conseil Municipal : Adopté à l'unanimité.

Madame Joëlle Calvar ne prend pas part au vote.

ADOPTION DES TARIFS DE LA MEDIATHEQUE AWENA

Il est proposé au Conseil Municipal de fixer les tarifs publics d'adhésion à la médiathèque Awena (pour un abonnement d'un an à compter de la date d'inscription) à compter du 1^{er} mai 2014 comme suit :

	Habitants de la commune	Habitants hors commune
Moins de 25 ans	Gratuit	Gratuit
Adultes	15 €	25 €
Faibles revenus (QF<600)	Gratuit	Gratuit
Professionnels de l'enfance (individuels, maternelles...)	Gratuit	25 €
Professionnels de l'enfance (collectivités, écoles...)	Gratuit	90 €

Avis des Commissions

- Vie Associative/Culturelle et Sportive/Relations Internationales/Loisirs/Quartiers/Développement Durable : **Favorable**

- Administration Générale/Communication/Personnel/Finances/Citoyenneté/Développement Durable : **Favorable**

Décision du Conseil Municipal : Adopté à l'unanimité.

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS POUR L'ANNEE 2014 DANS LE CADRE DE CONVENTIONS CULTURELLES PLURIANNUELLES

Dans le cadre de ses conventions culturelles pluriannuelles 2012/2014, la Ville de Guipavas est un partenaire majeur des associations proposant des actions sur son territoire et souhaite s'y associer financièrement.

Pour l'année 2014, il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer les subventions suivantes :

Théâtre de l'Artscène :	4 000 €
Ribl an Elorn :	3 750 €
War roudou ar Gelted :	1 000 €
AGIP :	3 500 €

Avis des Commissions

- *Vie Associative/Culturelle et Sportive/Relations Internationales/Loisirs/Quartiers/Développement Durable* : **Favorable**
- *Administration Générale/Communication/Personnel/Finances/Citoyenneté/Développement Durable* : **Favorable**

Décision du Conseil Municipal : Adopté à l'unanimité.

AUTORISATION A SIGNER DES CONVENTIONS CULTURELLES ANNUELLES

Dans le cadre de son développement culturel, la Ville de Guipavas est un partenaire majeur des associations proposant des actions sur son territoire et souhaite s'y associer financièrement.

Aussi, il est proposé au Conseil Municipal :

- d'accorder une subvention de fonctionnement dans le cadre d'une convention signée avec les associations suivantes pour les montants ci-après :

Chorale Chanterelle :	1 000 €
Amicale Laïque de Guipavas :	2 000 €
Association du développement des Arts et de l'Oralité :	1 000 €
Amicale Laïque de Coataudon-section Tango Théâtre :	1 000 €
Comité de Quartier Fief du Douvez :	2 000 €
Guitare et chanson :	1 200 €
Guipavas Animation :	4 000 €

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions à intervenir, dont les projets figurent en annexe.

Avis des Commissions

- *Vie Associative/Culturelle et Sportive/Relations Internationales/Loisirs/Quartiers/Développement Durable* : **Favorable**
- *Administration Générale/Communication/Personnel/Finances/Citoyenneté/Développement Durable* : **Favorable**

Décision du Conseil Municipal : Adopté à l'unanimité.

Madame Joëlle Calvar ne prend pas part au vote.

SIGNATURE D'UNE CONVENTION CULTURELLE PLURIANNUELLE AVEC L'ASSOCIATION DIV YEZH

Dans le cadre de son développement culturel, la Ville de Guipavas est un partenaire majeur des associations proposant des actions sur son territoire et souhaite s'y associer financièrement.

Aussi, il est proposé au Conseil Municipal :

- d'établir avec l'Association Div Yezh une convention culturelle pluriannuelle portant sur la période 2014/2016 et de lui attribuer une subvention de 1 000 €
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir dont le projet figure en annexe.

Avis des Commissions

- Vie Associative/Culturelle et Sportive/Relations Internationales/Loisirs/Quartiers/Développement Durable : **Favorable**
- Administration Générale/Communication/Personnel/Finances/Citoyenneté/Développement Durable : **Favorable**

Décision du Conseil Municipal : Adopté à l'unanimité.

TEMPS BOURG 2014 : SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC LE FOURNEAU

Depuis 2009, la ville de Guipavas développe une politique ambitieuse de développement culturel basée sur la rencontre entre artistes et habitants. En 2014, elle souhaite poursuivre cette démarche en renouvelant son partenariat avec l'association Le Fourneau qui proposera les spectacles « The color of time » de la Compagnie Artonik suivi de « Quatre soleils » de la Cie Lucamoros le samedi 5 juillet 2014.

Tout comme les années passées, la vie associative sera associée à l'événement en prenant en charge l'organisation de la course de Karrigels et l'espace restauration.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat jointe en annexe, pour un montant de 47 000€

Avis des Commissions

- Vie Associative/Culturelle et Sportive/Relations Internationales/Loisirs/Quartiers/Développement Durable : **Favorable**
- Administration Générale/Communication/Personnel/Finances/Citoyenneté/Développement Durable : **Favorable**

Au nom du groupe Guipavas Arc En Ciel, Mme Catherine Guyader prononce la déclaration suivante :

« Le Temps Bourg est une très belle fête reconnue et son aura a largement dépassé les frontières de notre commune. Mais il n'y a pas que son aura qui a dépassé les bornes : il y a aussi son coût financier déconnecté de la capacité financière de la ville ; et tout cela dans un contexte économique difficile de la région et du pays. Si encore plusieurs communes participaient au coût ! Je me demande aussi pourquoi depuis le début du mandat c'est toujours la même compagnie qui a le marché.

Aujourd'hui vous nous demandez d'engager la prochaine équipe municipale pour le temps Bourg 2014. Il y aurait pu avoir une année « blanche » ou une fête moins ruineuse payée par les contribuables.

C'est un choix, votre choix de culture ou d'animation, nettement marqué par des objectifs politiques. Cela s'apparente à du dirigisme intellectuel. Nous voterons contre car c'est une dépense ostentatoire ».

Au nom du groupe Guipavas Avenir, M. Jean Habasque indique que son groupe ne prendra pas part au vote, au motif que cette délibération aurait dû être proposée après les échéances de mars. Il s'étonne également que cette délibération, qui engage le Budget 2014, intervienne avant le vote du Budget principal, inscrit en fin de séance.

En réponse aux interventions précédentes, M. André Queffelec répond que le Temps Bourg est une manifestation désormais unanimement reconnue au-delà des frontières de la ville, et qu'elle fait partie intégrante de la vie culturelle guipavasienne.

Il ajoute que le Fourneau travaille en réseau avec les autres organisateurs de spectacles de rue, et qu'il ne serait pas plus avantageux de consulter d'autres compagnies, forcément plus éloignées géographiquement. Quant à l'aspect financier, il rappelle que les spectacles proposés chaque année sont de niveau international et proposés gratuitement et que le montant annoncé dans la délibération revient à un coût par habitant de 3.50 €

Décision du Conseil Municipal : Adopté à la majorité.

Refus de vote : Mesdames et Messieurs Jean Habasque, Yolande Kérézéon, Christian Le Gall, Michèle Floch, Alexandre Betti.

Contre : Madame Catherine Guyader et Messieurs Emmanuel Morucci et Bernard Calvez.

TREMPLIN MAGIQUE 2014: CREATION DE PRIX

Au regard de la qualité artistique des trois lauréats du premier Tremplin Magique, organisé le vendredi 17 janvier 2014, dans le cadre de la programmation culturelle, il est proposé au Conseil Municipal, de créer les prix ci-après :

- 1^{er} prix : 800 €
- 2^e prix : 500 €
- 3^e prix : 300 €

Avis des Commissions

- Vie Associative/Culturelle et Sportive/Relations Internationales/Loisirs/Quartiers/Développement Durable : **Favorable**

- Administration Générale/Communication/Personnel/Finances/Citoyenneté/Développement Durable : **Favorable**

M. Alexandre Betti estime que de simples diplômes auraient pu suffire, en lieu et place des prix proposés.

Mme Sylvie Nedelec regrette que la délibération intervienne alors que l'événement a déjà eu lieu.

M. le Maire lui répond que ces prix ne seront versés qu'une fois la délibération adoptée.

Décision du Conseil Municipal : Adopté à la majorité.

Abstentions : Mesdames et Messieurs Jean Habasque, Yolande Kérézéon, Christian Le Gall, Michèle Floch, Alexandre Betti.

Contre: Mesdames et Messieurs Jean-Claude Le Pouleuf, Sylvie Nédelec, Gurvan Moal, Nadine Grimal, Joëlle Calvar, Mona Auffray Guyonvarc'h, Christine Guyomarc'h.

ATTRIBUTIONS DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS POUR 2014

Arrivée de Monsieur Florent Gayte à 9h42.

Il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer aux associations les subventions suivantes :

ASSOCIATIONS	Fonctionnement adhérents	fonctionnement équipes	subventions 2014
SPORT			
Total ALC ttes sections:	9 622,80	648,00	10 270,80
ALC basketball	367,20	0,00	367,20
ALC Football	5 607,90	0,00	5607,90
ALC gymnastique féminine	2 014,20	0,00	2014,20
ALC Pétanque	283,50	648,00	931,50
ALC Tennis Loisirs	48,60	0,00	48,60
ALC Volley Ball	167,40	0,00	167,40
ALC Badminton	882,90	0,00	882,90
ALC Cyclo Vtt	72,90	0,00	72,90
ALC Course à pied	178,20	0,00	178,20
ALG toutes sections sport	696,60	0,00	696,60
Archers de Guipavas	607,50	0,00	607,50
Cyclo-Club de Guipavas	1 512,00	0,00	1512,00
Ecole de Piste de Guipavas	1 085,40	0,00	1085,40
Gym, Form et bien être	3 291,30	0,00	3291,30
KIAI club	685,80	0,00	685,80
Sous-total	17 501,40	648,00	18149,40
Total Gars du Reun toutes sections :	17 617,50	5 724,00	23341,50
GDR Basket	4 244,40	2 241,00	6485,40
GDR Football	7 333,20	1 485,00	8818,20
GDR Tennis de Table	2 176,20	1 512,00	3688,20
GDR Tennis	3 815,10	486,00	4301,10
GDR Volley Ball	48,60	0,00	48,60
Guipavas Oxygène	1 071,90	0,00	1071,90

Judo Club de Guipavas	2 859,30	972,00	3831,30
Skol Gouren Gwipavaz	810,00	324,00	1134,00
Twirling Evolution	1 566,00	1 647,00	3213,00
guipavas bmx	2 184,30	0,00	2184,30
A.S. Tourbian	143,10	0,00	143,10
Mat-Club	1 050,30	0,00	1050,30
Krav Maga	245,70	0,00	245,70
Pétanque club de Tourbian	480,60	0,00	480,60
Pétanque Guipavasienne	183,60	0,00	183,60
Union cycliste guipavasienne	253,80	0,00	253,80
sous-total	28 466,10	8 667,00	37 133,10
Sous Total Sports -a)	45 967,50	9 315,00	55 282,50
COMITES DE LIAISON			
Amicale Laïque de Coataudon	1 488,67	778,92	2267,59
Amicale Laïque de Guipavas	1 603,18	221,21	1824,39
Les Gars du Reun	801,59	1 036,88	1838,47
Horizon toutes sections	572,56	195,99	768,56
Sous Total Comités de Liaison - b)	4 466,00	2 233,00	6 699,00
CULTURE			
ALC Théâtre	278,10	0,00	278,10
ALC danse initiation (enfants/ado)	661,50	0,00	661,50
ALC Danse bretonne	62,10	0,00	62,10
Amicale Laïque de Guipavas ttes sections culturelles	1 447,20	0,00	1447,20
ACPI	178,20	0,00	178,20
Chorale Chanterelle	191,70	0,00	191,70
Comité de Jumelage	313,20	0,00	313,20
GDR Musique	81,00	0,00	81,00
Guipavas identité patrimoine	62,10	0,00	62,10
Guitare et Chanson	826,20	0,00	826,20
Jazz Pulsion	7 273,80	0,00	7273,80
Théâtre de l' Artscène	1 306,80	0,00	1306,80
War Roudou ar Gelted	337,50	0,00	337,50
Club peinture	48,60	0,00	48,60
Horizons Danses de Société	553,50	0,00	553,50
Horizons Peinture	75,60	0,00	75,60
Horizon photos	59,40	0,00	59,40
Sous-Total Culture -c)	13 756,50	0,00	13 756,50

LOISIRS			
Horizons Randonnée	159,30	0,00	159,30
Horizons Yoga	248,40	0,00	248,40
Association Chasse "la Guipavasienne"	558,90	0,00	558,90
ALC art floral	302,40	0,00	302,40
Atelier création loisirs	183,60	0,00	183,60
Club canin	216,00	0,00	216,00
Guipavas AVF Accueil	580,50	0,00	580,50
Les vieux pistons	137,70	0,00	137,70
Mini bolides	99,90	0,00	99,90
Ass. Ornithologique de l'Elorn	264,60	0,00	264,60
Jeux Détentes Loisirs Retraités	1 409,40	0,00	1409,40
GDR évacion	637,20	0,00	637,20
Ecuires du Kézeg	318,60	0,00	318,60
Guipavas Animation	67,50	0,00	67,50
CQFD	226,80	0,00	226,80
Sous Total Loisirs - d)	5 410,80	0,00	5 410,80
SOCIALES - HUMANITAIRES			
Club Cœur et Santé	591,30	0,00	591,30
Respire	16,20	0,00	16,20
Sous Total Sociales-Humanitaires - e)	607,50	0,00	607,50
PATRIOTIQUES			
ACPG - CATM - TOE du Finistère	45,90	0,00	45,90
FNACA	429,30	0,00	429,30
Le Souvenir Français	162,00	0,00	162,00
Officiers Mariniers	966,60	0,00	966,60
UNC-UNC/AFN	1 271,70	0,00	1271,70
Sous Total Patriotiques - f)	2 875,50	0,00	2 875,50
CLUB DE 3ème AGE			
Club 3ème âge du Douvez	243,00	0,00	243,00
Foyer Club de Tourbian	83,70	0,00	83,70
Sous Total 3ème Age - g)	326,70	0,00	326,70
Sous total Associations - h : de a) à g)	73 410,50	11 548,00	84 958,50
DEMANDES PARTICULIERES			
DDEN	64,80		64,80
APCG (association du personnel)	2120,00		2120,00
Sous Total Demandes Particulières - i)	2 184,80		2 184,80

<i>subventions exceptionnelles -j)</i>			20 000,00
TOTAL GENERAL= h) + i) +j)	75 595,30	11 548,00	107 143,30

Avis des Commissions

- Vie Associative/Culturelle et Sportive/Relations Internationales/Loisirs/Quartiers/Développement Durable : **Favorable**
- Administration Générale/Communication/Personnel/Finances/Citoyenneté/Développement Durable : **Favorable**

A titre liminaire, M. Didier Prigent rappelle que l'aide financière apportée aux associations prend aujourd'hui trois formes, clairement identifiées :

- Les subventions de fonctionnement, objet de la présente délibération, en fonction de critères clairement définis (nombre, âge et origine des adhérents, niveau des championnats).
- Les subventions de partenariat, dans le cadre de manifestations sportives régulières.
- Les subventions exceptionnelles, pour des événements qui le sont également.

Il indique que cette manière de procéder, construite durant le mandat, a été guidée par les soucis constants de transparence et d'équité, et celui de soutenir au mieux les associations. Il estime qu'ainsi certaines injustices ont pu être rétablies, ce dont le monde associatif est reconnaissant.

Il précise également que le point servant de base de calcul des subventions de fonctionnement a été revalorisé du montant de l'inflation, passant de 2.65 à 2.70.

M. Didier Prigent conclut son intervention en indiquant que les sommes proposées représentent une somme globale de 107 143.30 €

Décision du Conseil Municipal : Adopté à l'unanimité.

Madame Joëlle Calvar et Monsieur Bernard Calvez ne prennent pas part au vote.

AUTORISATION A SIGNER UNE CONVENTION AVEC LA VILLE DE BREST POUR LA FORMATION DES BENEVOLES ASSOCIATIFS

Depuis 2008 la ville de Guipavas signe chaque année une convention (dont le projet figure en annexe) avec la ville de Brest dans le cadre des formations proposées aux bénévoles associatifs.

Ces formations organisées par la ville de Brest sont ouvertes aux associations guipavasiennes, la ville de Guipavas participant à hauteur de 15 €par adhérent et par stage.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser M. le Maire à renouveler cette convention, du 1^{er} janvier au 30 septembre 2014.

Avis des Commissions

- Vie Associative/Culturelle et Sportive/Relations Internationales/Loisirs/Quartiers/Développement Durable : **Favorable**
- Administration Générale/Communication/Personnel/Finances/Citoyenneté/Développement Durable : **Favorable**

Décision du Conseil Municipal : Adopté à l'unanimité.

AUTORISATION A SIGNER DES PARTENARIATS SPORTIFS EVENEMENTIELS

La ville est un partenaire majeur de nombreux événements sportifs se déroulant sur son territoire et souhaite s'y associer financièrement.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser M. le Maire à signer les partenariats dont les projets figurent en annexe et qui concernent les manifestations suivantes :

Association	Manifestation	Date	Montant
Gars du Reun – section basket	3x3 mixte séniors Challenge Arsène Herrou Fête du basket	Saison 2013/2014	2 500 €
Gars du Reun – section Football	Challenge 2014	3 et 4 mai 2014	12 000 €
Gars du Reun - section tennis de table	Premier pas pongiste Tournoi à handicap interne Tournoi inter écoles	Saison 2013/2014	2 000 €
Gars du Reun tennis de table	Tournoi National	29 mai 2014	2 000 €
Guipavas Oxygène	Tour de Guip'	16 mars 2014	1 000 €
Amicale Laïque de Coataudon – section football	Challenge Rivoallon	29, 30 et 31 mai 2014	1 000 €
Union Cycliste Guipavasienne	Course de Lestaridec	9 mars 2014	1 500 €
Association Sportive de Tourbrian	Randonnée AIRL	26 et 27 avril 2014	350 €
Gars du Reun section tennis	Tournois open de tennis jeunes Tournois open adultes	Pâques 2014 du 23 juin au 6 juillet 2014	800 €
Guipavas BMX	Championnat régional	6 avril 2014	700 €
Respire	Randonnée de l' AIRBO	21 septembre 2014	350 €
Club Canin	Concours Ring	Septembre 2014	500 €

Avis des Commissions

- Vie Associative/Culturelle et Sportive/Relations Internationales/Loisirs/Quartiers/Développement Durable : **Favorable**
- Administration Générale/Communication/Personnel/Finances/Citoyenneté/Développement Durable : **Favorable**

Décision du Conseil Municipal : Adopté à l'unanimité.

Monsieur Bernard Calvez ne prend pas part au vote.

RAPPORT ANNUEL SUR L'EXECUTION DES MARCHES (ANNEE 2013)

Le code des marchés publics prévoit que les informations sur l'exécution des marchés soldés ou en cours font l'objet d'un rapport récapitulatif annuel communiqué à l'assemblée délibérante de la collectivité à l'occasion de la présentation du Budget Primitif.

Pour l'année 2013, ce rapport se présente de la façon suivante :

DESIGNATION	BUDGET	
	Montant marché	Montant réalisé

EXTENSION ET RENOVATION DE L'ECOLE DE KERAFLOC'H - SITUATION AU 31-12-2013

(Montants révisés)

Ouest Coordination	Mission SPS	6 180,88	6 180,88
Société APAVE	Mission L+LE+SEI+HAND	11 272,30	11 272,30
Idéa Ingénierie	Mission OPC	26 503,36	26 503,36
Fondasol	Etude géotechnique	7 176,00	7 176,00
Idéa Ingénierie	Miss.Ing.dévlpt réseau AEP	2 972,06	2 972,06
Sofintec + France Télécom	Installation téléphonique	1 332,23	1 332,23
Divers	Réalisation signalétique	5 301,98	5 301,98
Divers	frais d'annonces	15 068,09	15 068,09
TOTAL DIVERS		75 806,90	75 806,90
Corre Architecte	Maîtrise d'œuvre	156 137,80	153 194,49
KERLEROUX	Lot 1 - Désamiant/Déconstr.	27 830,58	27 830,58
PERROT	Lot 2 - Terr.-VRD-Amén.ext.	176 933,63	176 933,63
DAVID TP	Lot 2 - VRD /Reprise	172 717,57	172 717,57
LE GRANIT BRETON	Lot 3 - Gros œuvre	793 039,68	793 039,68
BRITTON	Lot 4 - Charpente/bardage	122 160,91	122 160,91
BIHANNIC	Lot 5 - Couverture/étanchéité	152 022,35	152 022,35
BRIT'ALU	Lot 6 - Men.ext./Serrurerie	204 123,52	204 123,52
AX'NOVA	Lot 7 - Doublage/cloisonnem.	131 009,34	131 009,34
BATIOISE	Lot 8 - Menuiseries intér.	135 863,77	135 863,77
LE GALL PLAFONDS	Lot 9 - Plafonds suspendus	46 359,38	46 359,38
GORDET	Lot 10 - Carrelage/revêt.sols	107 239,73	107 239,73
MEVEL QUEMENEUR	Lot 11 - Peinture/nettoyage	36 271,99	36 271,99
LE BOHEC Benoît	Lot 12 - Electricité	128 937,42	128 937,42
EDSI	Lot 13 - Chauff/plomb/ventil.	197 712,32	197 712,32
CM PACK	Lot 14 - Cloisons frigorifiques	19 489,77	19 489,77
PICHON	Lot 15 - Equip.restauration	42 196,35	42 196,35
ARVOR AUTOMATISME	Lot 16 - Ascenseur	23 719,18	23 719,18
TOTAL-LOTS		2 673 765,29	2 670 821,98
TOTAL		2 749 572,19	2 746 628,88

TRAVAUX DE PEINTURE INTERIEURE ET DE RAVALEMENT DES BATIMENTS COMMUNAUX

SITUATION AU 31-12-2013

Tranches conditionnelles 2012 et 2013 annulées

Divers	frais d'annonces	2 244,35	2 244,35
TOTAL DIVERS		2 244,35	2 244,35
Lot 1 : DECORS ET TECHNIQUES	Tranche ferme 2011	19 101,26	19 101,26
	Tranche conditionnelle 2012	-	-

	Tranche conditionnelle 2013	-	-
Lot 2 : S2P	Tranche ferme 2011	25 240,91	25 240,91
TOTAL-LOTS		44 342,17	44 342,17
TOTAL		46 586,52	46 586,52

MISE EN SECURITE ET EN ACCESSIBILITE ET REALISATION DE BUREAUX AU COMPLEXE DE KERCOCO

SITUATION AU 31-12-2013

Société APAVE	Mission SPS	2 915,25	2 915,25
Société APAVE	Mission L+LE+SEI+HAND	5 145,79	5 145,79
GEOMAT	Plans topo+relevés intérieurs	4 652,44	4 652,44
Iroise Protection	Acquisition extincteurs	541,79	541,79
Divers	frais d'annonces+divers	15 669,01	15 669,01
TOTAL DIVERS		28 924,28	28 924,28
Grpt FOUSSARD/MO BAT	Maîtrise d'œuvre	38 870,00	38 870,00
sas LAGADEC	Lot 1 - VRD	11 122,80	11 122,80
LALOUER-BOUCHER	Lot 2 - Gros Œuvre	53 655,55	53 655,55
RUNGOAT	Lot 3 - Charpente bois	32 083,10	32 083,10
Sa BIHANNIC	Lot 4 - Couverture/Etanch.	38 733,78	38 733,78
Sa BIHANNIC	Lot 5 - Bardage	16 394,67	16 394,67
SATEC	Lot 6 - Menuiseries extér.	32 755,81	32 755,81
A2C	Lot 7 - Serrurerie	7 953,40	7 953,40
Sarl Charles LAPOUS	Lot 8 - Cloisons sèches	62 305,43	62 305,43
AX'NOVA	Lot 8Bis - Doublage Triply	32 411,31	32 411,31
BATIOISE	Lot 9 - Menuiseries int.	26 752,97	26 752,97
Sa SALAUN	Lot 10 - Revêtement sols	91 137,64	91 137,64
LE GALL PLAFONDS	Lot 11 - Faux-plafonds	22 148,25	22 148,25
CEGELEC OUEST	Lot 12 - Electricité	48 661,05	48 661,05
EDSI	Lot 13 - Plomberie/sanitaires	34 028,99	34 028,99
MEVEL QUEMENEUR	Lot 14 - Peinture	17 653,46	17 653,46
TOTAL-LOTS		566 668,21	566 668,21
TOTAL		595 592,49	595 592,49

REALISATION D'UN TERRAIN DE FOOTBALL EN GAZON SYNTHETIQUE DE CATEGORIE 4 AVEC ECLAIRAGE, D'UNE PISTE HOMOLOGUEE ET DE SES ABORDS AU COMPLEXE SPORTIF DE KERLAURENT

SITUATION AU 31-12-2013

CUEFF Yvon	Mission SPS	1 489,02	1 489,02
Divers	Frais d'annonces+divers	1 618,20	1 618,20
TOTAL DIVERS		3 107,22	3 107,22
QUEAU /L'HENAFF	Maîtrise d'œuvre	44 640,70	44 640,70
SPARFEL	Lot 1: Réalisation terrain	1 025 245,88	1 025 245,88

ETDE	Lot 2 : Eclairage	183 327,66	183 327,66
TOTAL-LOTS		1 253 214,24	1 253 214,24
TOTAL		1 256 321,46	1 256 321,46

TRAVAUX DE RESTRUCTURATION ET D'EXTENSION DU 56 RUE DE BREST

SITUATION AU 31-12-2013

<u>TRAVAUX DE RESTRUCTURATION</u>			
BUREAU VERITAS	Mission contrôle technique	2 810,59	2 810,59
BUREAU VERITAS	Mission SPS	1 506,96	1 506,96
COURANT	Transfert bungalow	7 893,60	7 893,60
ORANGE	Raccordement téléphonique	486,37	486,37
Divers	Frais d'annonces+div	18 869,73	18 869,73
TOTAL DIVERS		31 567,25	31 567,25
BVO Menuiseries	Lot 1 - Menuiseries ext.	48 825,98	48 825,98
EDSI	Lot 2 - Chauffage	21 809,05	21 809,05
Groupe SNEF	Lot 3 - Electricité	12 763,49	12 763,49
LE GALL PLAFONDS	Lot 4 - Faux-plafonds	5 150,91	5 150,91
KERDREUX-GARLATTI	Lot 5 - Carrelage / Isolation	1 959,19	1 959,19
DECORS ET TECHNIQUES	Lot 6 - Ravalement/peinture	29 800,67	29 800,67
TOTAL-LOTS		120 309,29	120 309,29
<u>TRAVAUX D'EXTENSION</u>			
TRI-ANGLE ARCHITECTURE	Maîtrise d'œuvre	14 352,00	14 352,00
STPA	Lot 1 - VRD	33 761,99	33 761,99
Les Bâisseurs de l'Ouest	Lot 2 - Gros Œuvre	46 310,11	46 310,11
RUNGOAT	Lot 3 - Ossature et bard. bois	32 104,80	32 104,80
SOPREMA	Lot 4 - Couverture/Etanchéité	9 265,12	9 265,12
SATEC	Lot 5 - Menuiseries métalliques	6 784,54	6 784,54
RUNGOAT	Lot 6 - Faux plafonds/Cl.s.	6 261,50	6 261,50
KERDREUX GARLATTI	Lot 7 - Sols carrelage	4 559,61	4 559,61
Groupe SNEF	Lot 8 - Electricité	4 907,71	4 907,71
MANCHE OCEAN DECORS	Lot 9 - Peinture /Ravalement	3 000,00	3 000,00
TOTAL-LOTS EXTENSION		161 307,38	161 307,38
TOTAL RESTRUCTURATION + EXTENSION		313 183,92	313 183,92

CONSTRUCTION DE LA MEDIATHEQUE - SITUATION AU 31-12-2013

Socotec	Mission SPS	4 784,00	4 006,60
Socotec	Mission L+LE+SEI+HAND	13 634,40	9 508,20
Arcadis	Etude géotechnique	4 000,62	4 000,62
Kibler	Réal.doc.arpentage	2 978,04	2 978,04
Divers	Honoraires+indemnités	54 717,00	54 717,00
Eau du Ponant	Branchement assainissement	7 153,58	7 153,58
Cabinet REAGIH	Dossier étude loi sur l'eau	4 760,08	4 760,08
3M France	Protection antivols documents	21 350,04	14 861,62
Divers fournisseurs	Fonds documentaires	263 453,14	263 453,14
Divers	Frais d'annonces et divers	28 252,46	28 252,46
TOTAL DIVERS		405 083,36	393 691,34
<u>MARCHE DE BASE</u>			
Vignault et Faure	Maîtrise d'œuvre	450 714,99	387 677,76
Sa Marc	Lot 1 - Terr./VRD/Esp.verts	259 795,05	170 731,99
Sa Marin	Lot 2 - Gros œuvre	1 398 461,02	1 370 012,17
SEO ETANCHEITE	Lot 3 - Etanchéité	196 769,86	187 971,13
LUCAS REHA	Lot 4 - Bardage céramique	738 892,32	689 428,52
Serrurerie Lobligeois	Lot 5 - Serrurerie	137 446,01	114 398,45
BRIT'ALU	Lot 6 - Men.ext.alumin.	263 657,32	179 596,45
Sarl Charles LAPOUS	Lot 7 - Cloisons sèches-Isol.	61 862,04	53 281,57
Sa Batiroise	Lot 8 - Men.intérieures	91 132,19	17 501,15
VOLUTIQUE	Lot 9 - Plafonds	203 117,49	115 380,86
Sarl GORDET	Lot 10 - Revêtements sols	48 169,40	15 846,28
Sarl Bellour/Tt le Décor	Lot 11 - Peinture	28 743,23	16 465,00
Sa DELAGRAVE	Lot 12 - Fauteuils auditorium	40 873,30	-
Techni Chauffage	Lot 13 - Plomberie sanitaire	32 742,72	29 664,30
Techni Chauffage	Lot 14 - Chauffage Ventilation	412 828,34	328 573,80
Sarl Le Bohec Benoît	Lot 15 - Elec.-Courants f.-Ssi	265 317,20	54 397,96
TOTAL-LOTS MARCHE DE BASE		4 630 522,48	3 730 927,39
<u>GESTION DES EAUX PLUVIALES - ESPACES VERTS</u>			
Sa Marc	Lot 1 - Gestion eaux pluviales	85 092,71	76 838,62
Sa JO SIMON	Lot 2 - Espaces Verts	38 135,03	-
TOTAL-LOTS Gestion des eaux pluviales - EV		123 227,74	76 838,62
<u>REVETEMENTS DE SOLS</u>			
Sarl GORDET	Lot 10 - Revêtements sols	64 114,61	3 205,73
TOTAL-LOT Revêtements de sols		64 114,61	3 205,73
TOTAL		5 222 948,19	4 204 663,08

REFECTION DE LA TOITURE ET DE L'ELECTRICITE DE LA SALLE CHARCOT - REFECTION DE LA TOITURE ET DU SOL SPORTIF DE LA SALLE N° 2

SITUATION AU 31-12-2013

APAVE Nord Ouest	Mission SPS	1 973,40	1 973,40
BUREAU VERITAS	Mission L+LE+SEI+HAND	3 922,88	1 477,06
Divers	frais d'annonces+divers	1 786,07	1 786,07
TOTAL DIVERS		7 682,35	5 236,53
IDEA INGENIERIE	Maîtrise d'œuvre	13 227,76	13 026,83
Sa BIHANNIC	Lot 1- Réfect. toiture S Charcot	132 420,21	132 420,21
SA CEGELEC OUEST	Lot 2-Réfect. éclairage S Charcot	50 709,97	50 709,97
Sa BIHANNIC	Lot 3- Réfect. toiture S N°2	125 999,83	125 999,83
ART DAN	Lot 4 – Réfect. sol sportif S N°2	60 488,27	60 488,27
TOTAL-LOTS		382 846,04	382 645,11
TOTAL		390 528,39	387 881,64

UNIFORMISATION ET EXTENSION DU CONTRÔLE D'ACCES, DE LA GESTION D'ALARME ET DE LA TELESURVEILLANCE POUR LES BATIMENTS MUNICIPAUX

SITUATION AU 31-12-2013

Divers	frais d'annonces	1 908,06	1 908,06
TOTAL DIVERS		1 908,06	1 908,06
BODET	Gestion accès par badges	72 047,04	-
SCUTUM	Installation télésurveillance	75 946,38	-
TOTAL-LOTS (Groupement)		147 993,42	-
TOTAL		149 901,48	1 908,06

MARCHE D'ENTRETIEN DE DIVERS BATIMENTS

DU 01-01-2013 AU 31-12-2015

SITUATION AU 31/12/2013

ENTREPRISES	LOTS	MT MARCHE PREVU	MT REALISE
TFN Propreté Ouest	Lot 1-Bâtiments scolaires	603 473,76	183 352,58
ISS Propreté	Lot 2-Salle socio-culturelle	87 059,25	26 601,41
TOP SERVICE	Lot 3-Bâtiments culturels	131 260,53	36 969,06
TOP SERVICE	Lot 4-Equipements sportifs	83 828,73	24 070,66
TOP SERVICE	Lot 6 -ALSH Bourg	21 816,03	6 642,00
TOP SERVICE	Lot 7-Maison des Jeunes	34 366,41	10 323,35
TOP SERVICE	Lot 8-Maison des solidarités	16 610,58	5 075,51
TOP SERVICE	Lot 8-Relais Parents A.Matern.	1 565,10	478,17
Propreté Industriel Environnement	Lot 9-Maison de l'Enfance	84 563,28	25 741,82
TOTAL		1 064 543,67	319 254,56

LOCATION QUADRIENNALE DES ILLUMINATIONS DE NOËL

2013 - 2014 -2015 -2016

SITUATION AU 31/12/2013

ENTREPRISE	LOT	MT MARCHE PREVU	MT REALISE
BLACHERE ILLUMINATION	Location illuminations Noël	61 633,80	15 408,45

Avis de la Commission

- Administration Générale/Communication/Personnel/Finances/Citoyenneté/Développement Durable : **Favorable**

Avis du Conseil Municipal : Le Conseil Municipal prend acte du rapport.

BILAN ANNUEL DES ACQUISITIONS ET CESSIONS IMMOBILIERES (ANNEE 2013)

L'article L 2241-1 du code Général des Collectivités Territoriales fait obligation d'établir un bilan annuel des acquisitions et cessions immobilières, ce dernier devant être annexé au Compte Administratif de la Commune.

Pour l'année 2013, ce bilan se présente de la façon suivante :

ACQUISITION IMMOBILIERE :

Achat d'une parcelle de terrain – 54 rue de Brest :

Cadastrée CA 189 : 449 m2 35 920.00 €

Avis de la Commission

- Administration Générale/Communication/Personnel/Finances/Citoyenneté/Développement Durable : **Favorable**

Avis du Conseil Municipal : Le Conseil Municipal prend acte du dossier.

ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2013

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le Compte Administratif de l'année 2013, qui se décompose comme suit :

	Dépenses	Recettes	Déficit	Excédent
Réalisé				
Investissement	*7 547 465.63 €	6 230 071.51 €	1 317 394.12 €	
Fonctionnement	10 565 102.92 €	11 649 013.12 €	/	1 083 910.20 €
Total	18 112 568.55 €	17 879 084.63 €	233 483.92 €	
Restes à réaliser				
Investissement	1 150 100.00 €	715 990.00 €	434 110.00 €	
Fonctionnement	/	/	/	/
Total	1 150 100.00 €	715 990.00 €	434 110.00 €	
resultats	19 262 668.55 €	18 595 074.63€	667 593.92 €	

*y compris le déficit d'investissement reporté (1 615 583.39 €)

Avis de la Commission

- Administration Générale/Communication/Personnel/Finances/Citoyenneté/Développement Durable : **Favorable**

Mme Isabelle Melscoët débute son propos en indiquant que le compte administratif 2013 fait notamment apparaître :

- Un bilan financier positif,
- Un endettement raisonné
- Un pourcentage de réalisation très satisfaisant

Elle détaille ensuite les grands équilibres qui se présentent comme suit :

1) La section fonctionnement

	CA 2011	CA 2012	CA 2013
DEPENSES	9 172 930	9 674 079	10 565 103
RECETTES	10 506 879	11 353 722	11 649 013
RESULTAT	1 333 949	1 679 643	1 083 911

Le résultat d'exécution 2013 de la section de Fonctionnement fait apparaître un excédent de 1 083 911 € déterminé par la différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement.

1-1.Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 11 649 013 €

Recettes de Fonctionnement		CA 2011	CA 2012	Prévisions 2013	CA 2013	Taux d'exécution (%)
O13	Atténuation de charges	89 485	111 117	77 510	94 848	122,37
70	Produit des services	781 352	866 801	916 240	878 798	95,91
73	Impôts et taxes	6 903 787	7 310 079	7 625 750	7 627 901	100,03
74	Dotations, subventions ...	2 552 707	2 866 920	2 856 150	2 851 966	99,85
75	Autres produits de gestion courante	126 441	128 316	133 900	134 809	100,68
76	Produits financiers	9	19		8	
77	recettes exceptionnelles	25 730	46 706	29 000	34 451	118,79
O42	Opérations d'ordre	27 367	23 764	26 950	26 232	97,34
Total		10 506 879	11 353 722	11 665 500	11 649 013	99,86

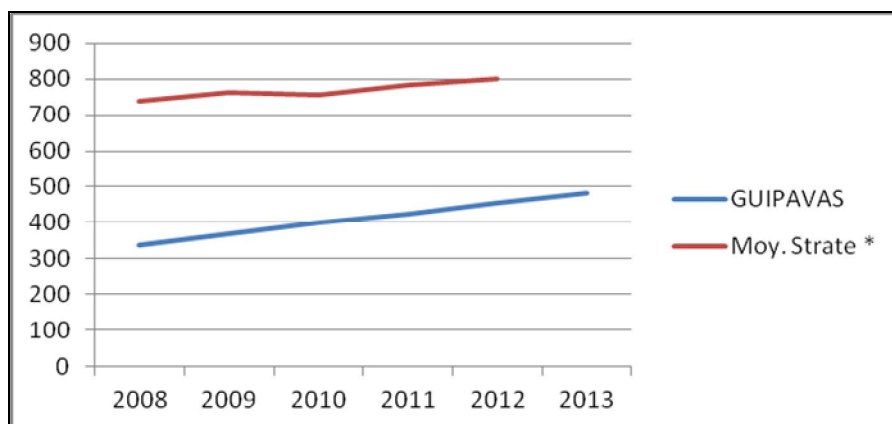
Les principaux éléments notables résident en l'importance du chapitre 73 (impôts et taxes), qui constitue à lui seul **65.48** % des recettes de fonctionnement, loin devant les dotations, subventions et participations (**24.48** %).

La part des produits des services est peu importante : elle représente **7.54** % des recettes de fonctionnement (contre **7.85** % en 2012 et **7.63** % en 2011).

Le tableau ci-après illustre le dynamisme de la fiscalité, mais aussi la marge de manœuvre éventuelle encore disponible, au regard des chiffres des communes de même strate :

Produit des impositions directes / population (€/ hab.)

	2008	2009	2010	2011	2012	2013
GUIPAVAS	337	367	398	424	456	484
Moy. Strate *	738	763	754	784	801	



* Communes de 10 à 20 000 h appartenant à une CU à Fiscalité Professionnelle Unique

1 2-Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 10 565 103 €

Dépenses de Fonctionnement		CA 2011	CA 2012	Prévisions 2013	CA 2013	Taux d'exécution (en %)
O11	charges à caractère général	2 231 455	2 371 788	2 774 962	2 660 567,89	95,88
O12	charges de personnel	4 031 316	4 324 310	4 783 240	4 717 450,80	98,62
O14	Atténuation de produits	1 177 556	1 592 962	1 647 245	1 646 500,00	99,95
65	Autres charges de gestion courante	1 274 276	800 714	932 950	899 197,57	96,38
66	Charges financières	156 506	222 916	315 808	304 328,03	96,36
67	Charges exceptionnelles	3 461	5 965	11 710	3 339,46	28,52
O23	Virement à la SI			865 785		0,00
O42	Opérations d'ordre	298 361	355 422	333 800	333 719,00	99,98
Total		9 172 931	9 674 077	11 665 500	10 565 103	90,57

L'analyse de la répartition par nature des dépenses de fonctionnement permet les constats suivants :

Le chapitre 011 (charges à caractère général) totalise 2 660 568 € et représente 25 % des dépenses réelles de fonctionnement. Il enregistre une progression de + 104 895 € par rapport à l'année 2012 et atteint un taux de réalisation de 95 %.

L'augmentation constatée en 2013 résulte principalement des variations constatées sur les postes Energie-Electricité-Combustibles, Alimentation, à rapprocher d'une part de la forte période de chauffage des bâtiments, et, d'autre part, du nombre croissant de repas servis dans les cantines.

Le chapitre 012 (charges de personnel) totalise 4 717 450 € et représente 46.5 % des dépenses réelles de fonctionnement. Il enregistre une progression de + 393 140 € par rapport à l'année 2012 et atteint un taux de réalisation de 98.62 %.

Cette évolution s'explique notamment par :

- Le recrutement du personnel nécessaire à l'ouverture à venir de la Médiathèque Awena, ainsi qu'à la mise en place de la réforme des rythmes scolaires (à compter de septembre).
- L'arrivée d'un second régisseur à l'Alizé et d'un responsable informatique pour l'ensemble des services
- Les augmentations de cotisations part employeur aux caisses de retraite CNRACL et IRCANTEC
- La revalorisation du régime indemnitaire, conformément aux engagements pris durant le mandat
- Une hausse de la masse salariale liée à l'effet du GVT correspondant aux avancements de grade et d'échelons et aux mesures de revalorisation des échelles indiciaires

Le chapitre 65 (autres charges de gestion courante) totalise 899 197 € et représente 8.86 % des dépenses réelles de fonctionnement. Il enregistre une progression de + 98 483 € par rapport à l'année 2012 et atteint un taux de réalisation de 96 %.

Le chapitre 66 (charges financières) représente 2.22 % des dépenses réelles de fonctionnement. Les charges financières ont évolué de + 52 367 € par rapport à 2012.

2 La section d'investissement

L'exécution budgétaire 2013 fait notamment ressortir un taux de réalisation de 82 % en dépenses et de 77 % en recettes.

2.1 Les recettes d'investissement

Elles totalisent 5 896 351 € hors opération d'ordre et se décomposent de la manière suivante :

Recettes d'Investissement		CA 2011	CA 2012	Prévisions 2013	CA 2013	Taux d'exécution (en %)
13	subventions d'investissement	257 991	462 318	1 322 890	606 332,13	45,83
16	emprunts et dettes assimilés		3 000 000	3 789 523	2 750 000,00	72,57
23	Immobilisations en cours	41 803	90 837		94 438,77	
10	Dotations, fonds divers	430 994	557 656	786 000	765 339,08	97,37
1068		1 500 955	1 333 949	1 679 642	1 679 642,36	100,00
27	Autres immobilisations financières	1 011 000	2 086		600,00	
024	Produit des cessions			25 000		
Total		3 242 743	5 446 846	7 603 055	5 896 351,34	77,81

Le taux de réalisation des recettes d'investissement s'élève à 77 %, compte tenu notamment du décalage croissant dans la perception des recettes d'investissement.

2.2 Les dépenses d'investissement

Elles totalisent 5 905 650,04 € et se décomposent de la manière suivante :

Dépenses d'Investissement		CA 2011	CA 2012	Prévisions 2013	CA 2013	Taux d'exécution (en %)
20	Immobilisations incorporelles	29 178	28 893	19 500	19 187,42	98,40
204	Subventions d'équipement versées	20 432	19 006	27 000	26 829,21	99,37
21	Immobilisations corporelles	804 687	528 924	261 806	228 188,63	87,16
23	Immobilisations en cours	3 006 083	4 130 171	1 452 300	1 387 143,97	95,51
	Opérations d'équipement	94 331	539 410	4 891 500	3 739 551,98	76,45
16	Emprunts et dettes assimilés	330 543	381 870	504 749	504 748,83	99,36
27	Autres immobilisations financières		1326	3000		
Total Dépenses d'Investissement		4 285 254	5 629 600	7 159 855	5 905 650,04	82,48

Parmi les principales opérations d'équipement programmées dans le cadre du plan pluriannuel d'investissements, plusieurs grands projets de construction ont été menés avec succès en 2013, dont :

- La construction de la Médiathèque Awena
- La réalisation du terrain synthétique de Kerlaurent et de ses abords
- La rénovation et l'extension du bâtiment associatif situé 56 rue de Brest

Les équilibres financiers

L'épargne de gestion

L'excédent brut de fonctionnement ou épargne de gestion correspond à l'écart entre les recettes et les dépenses habituelles, en excluant notamment les produits et charges financières et exceptionnelles. Il ne tient pas compte des intérêts de la dette.

CA 2013	CA 2012	CA 2011
1 702 937	2 184 165	1 761 447

L'épargne brute

L'épargne brute ou capacité d'autofinancement brute représente l'excédent des produits réels de fonctionnement sur les charges réelles de fonctionnement. Cette capacité d'autofinancement doit permettre de couvrir en priorité le remboursement de la dette en capital et, au delà, une partie des dépenses d'équipement.

CA 2013	CA 2012	CA 2011
1 440 012	2 012 498	1 603 718

L'épargne nette

L'épargne nette ou capacité d'autofinancement nette du remboursement du capital des emprunts permet de chiffrer les réserves disponibles pour financer les dépenses d'équipement de la commune.

CA 2013	CA 2012	CA 2011
935 262	1 630 628	1 273 175

Une dette maîtrisée

La capacité de désendettement

Le niveau d'endettement de la commune peut se mesurer à partir d'un ratio, appelé capacité de désendettement. Il indique en combien d'années la commune pourrait rembourser la totalité de sa dette en supposant qu'elle y consacre la totalité de son autofinancement, sans réaliser de nouvel emprunt.

Cet indicateur est égal au rapport entre l'encours de dette au 31 décembre et l'épargne brute dégagée au cours de l'exercice considéré.

La capacité de désendettement de la Ville était de 6 années au 31 décembre 2013.

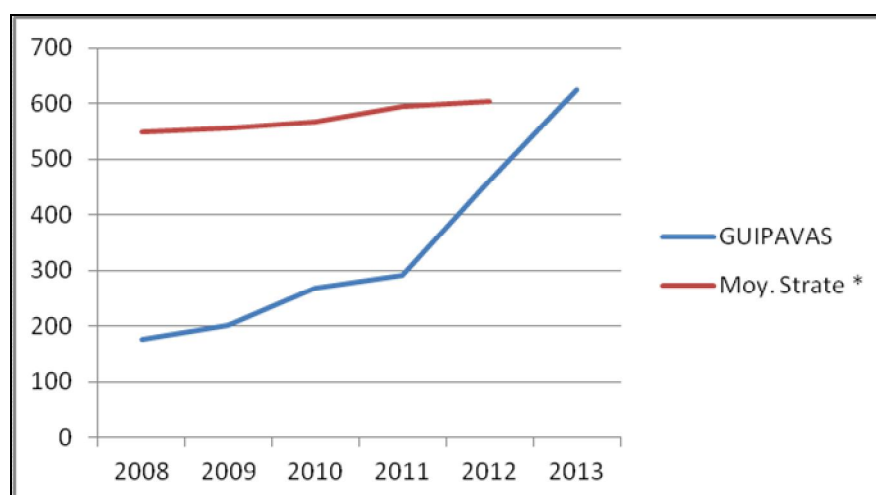
CA 2013	CA 2012	CA 2011
6.01	3.11	2.37

L'encours de la dette

Au 31 décembre 2013, l'encours par habitant s'élevait à 625 € soit un niveau sensiblement égal à la moyenne nationale pour les villes de la même strate.

Encours de la dette / population (€/ hab.)

	2008	2009	2010	2011	2012	2013
GUIPAVAS	176	202	267	291	460	625
Moy. Strate *	549	555	567	595	604	



Mme Isabelle Melscoët conclut sa présentation en estimant que le bilan financier de 2013 est positif et conforme aux orientations prises et qu'il permet d'envisager sereinement le financement des projets à venir et conforte une stratégie d'endettement maîtrisée.

Au nom du groupe Guipavas Arc En Ciel, Mme Catherine Guyader estime que le Compte administratif laisse apparaître un peu plus encore cette année les dérapages (ex : le coût prévu initialement du bardage de la médiathèque rapporté au coût définitif, la hausse de 30% des intérêts d'emprunts, etc ...). Elle déclare également que l'objectif de résultat de

1M d'€ est insuffisant pour notre commune et qu'il faudrait au bas mot 1,5 M € pour assurer les remboursements des emprunts, l'entretien de l'immobilier communal, le renouvellement du gros matériel, etc ...

Elle fait également part de son inquiétude concernant le montant des garanties sur emprunts accordées par la commune, à hauteur de 17 M € et s'interroge sur ce qu'il adviendrait si un seul des organismes concernés déposait son bilan.

Elle conclut son intervention en indiquant que, compte tenu de dérapages réguliers et de prises de risques, son groupe votera contre le CA 2013.

En réponse M. le Maire précise que les garanties d'emprunts accordées le sont auprès d'opérateurs sociaux tels que Don Bosco, Armorique Habitat ... et que le risque pris par la Ville est donc bien faible ...

En réponse à une intervention de Mme Joëlle Calvar concernant la pertinence des ratios présentés, M. le Maire indique que la comparaison porte bien sur des villes de taille comparable (strate de 10 à 20 000 h) et appartenant, comme Guipavas, à une intercommunalité à fiscalité professionnelle unique. Il estime que la comparaison présentée est donc un bon indicateur.

Décision du Conseil Municipal : Adopté à la majorité.

Contre : Mesdames et Messieurs Jean Habasque, Yolande Kérézéon, Christian Le Gall, Michèle Floch, Alexandre Betti, Catherine Guyader, Emmanuel Morucci, Bernard Calvez.

Abstentions : Mesdames et Messieurs Jean-Claude Le Pouleuf, Sylvie Nédelec, Gervan Moal, Nadine Grimal, Joëlle Calvar, Mona Auffray Guyonvarc'h, Christine Guyomarc'h.

ADOPTION DU COMPTE DE GESTION

Conformément à la réglementation applicable en matière de comptabilité publique, le Conseil Municipal doit se prononcer sur le Compte de Gestion du Trésorier Municipal qui présente des résultats concordants avec ceux du Compte Administratif.

Avis de la Commission

- *Administration Générale/Communication/Personnel/Finances/Citoyenneté/Développement Durable* : **Favorable**

M. le Maire donne la parole à M. Gilbert Gourvenec, Trésorier Municipal.

En préambule, il indique que les Comptes Administratif et de Gestion sont en parfaite concordance et apporte ensuite les commentaires suivants concernant l'exercice écoulé :

« Les dépenses de fonctionnement progressent, ce qui peut s'expliquer, entre autres, par l'évolution des charges de personnel liées à l'ouverture prochaine de la Médiathèque.

Les recettes de fonctionnement progressent également dans de bonnes proportions, grâce notamment au dynamisme des recettes fiscales.

Ainsi, sur le seul exercice 2013, les recettes liées à la Taxe d'Habitation et à la Taxe sur le Foncier Bâti ont progressé à elles seules de 350 000 €

A noter que la fiscalité représente 66% des recettes de fonctionnement, ce qui confère à la collectivité une réelle autonomie financière.

Le résultat ainsi obtenu s'élève cette année à 1 083 000 €

A ce résultat comptable, il convient de rajouter la dotation aux amortissements pour obtenir la capacité d'autofinancement (CAF) brute qui, cette année est arrêtée à 1 417 000 €

M. Gilbert Gourvenec rappelle que la CAF constitue un élément essentiel pour financer en toute sécurité les investissements. De cette CAF, une fois retirée l'annuité des emprunts, il reste 912 000 € disponibles pour financer les investissements.

Pour conclure, M. Gourvenec indique qu'il conviendrait de maintenir cette capacité d'autofinancement à un niveau correct et souligne la bonne santé financière de la collectivité.

Décision du Conseil Municipal : Adopté à l'unanimité.

AFFECTATION DU RESULTAT

Au Compte Administratif de l'année 2013 apparaît un excédent de fonctionnement de 1 083 910.20 €

Il est proposé au Conseil Municipal d'affecter cette somme au Budget 2014, au compte 1068 de la section d'investissement, en recettes.

Avis de la Commission

- Administration Générale/Communication/Personnel/Finances/Citoyenneté/Développement Durable : **Favorable**

Au nom du groupe Guipavas Arc En Ciel, Mme Catherine Guyader indique qu'elle votera pour cette délibération mais insiste sur le fait que ce chiffre d'autofinancement est insuffisant.

Décision du Conseil Municipal : Adopté à la majorité.

Contre : Mesdames et Messieurs Jean Habasque, Yolande Kérézéon, Christian Le Gall, Michèle Floch, Alexandre Betti.

TAUX D'IMPOSITION 2014

Comme annoncé lors du Débat d'Orientations Budgétaires, il est proposé au Conseil Municipal de maintenir inchangés les taux d'imposition et de les fixer comme suit pour l'année 2014 :

- Taxe d'Habitation	19,07 %
- Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties	16,47 %
- Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties	37,47 %

Avis de la Commission

- Administration Générale/Communication/Personnel/Finances/Citoyenneté/Développement Durable : **Favorable**

M. Jean Habasque rappelle que ce ne sont pas seulement les taux qui ont un impact sur la pression fiscale, mais que d'autres paramètres comme les bases, revalorisées chaque année, interviennent également. Ainsi, entre 2008 et 2012, les montants de taxe d'habitation et de taxe foncière d'un contribuable guipavasien pris au hasard ont respectivement augmenté de 18 et 17%.

M. Jean Habasque conclut en indiquant que le groupe Guipavas Avenir s'abstiendra.

En réponse, M. le Maire indique que cette évolution des bases n'est pas maîtrisable par la Commune, s'agissant d'une décision de l'Etat.

Décision du Conseil Municipal : Adopté à l'unanimité.

Abstentions : Mesdames et Messieurs Jean Habasque, Yolande Kérézéon, Christian Le Gall, Michèle Floch, Alexandre Betti.

MODIFICATIF DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Madame Joëlle Calvar quitte la séance à 10h44 et donne procuration à Madame Mona Auffray Guyonvarc'h.

Il est proposé au Conseil Municipal de modifier le tableau des effectifs comme suit :

➤ **au 1^{er} février 2014 :**

- Suppression d'un poste d'adjoint administratif de 1^{ère} classe à temps complet, suite à la mutation d'un agent actuellement en disponibilité

➤ **au 1^{er} mars 2014 :**

- Création d'un poste d'Attaché à temps complet

- Création d'un poste d'adjoint du patrimoine de 2^{ème} classe à temps complet et suppression corrélative d'un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe à temps complet (suite à demande d'intégration directe dans un cadre d'emploi de même catégorie et de niveau comparable)

- Création d'un poste d'adjoint d'animation de 2^{ème} classe à temps non complet (28/35^{ème}) et suppression corrélative d'un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe à temps non complet (28/35^{ème}), suite à demande d'intégration directe dans un cadre d'emploi de même catégorie et de niveau comparable

➤ **au 1^{er} mai 2014 :**

- Création d'un poste d'adjoint administratif de 1^{ère} classe à temps complet et suppression corrélative d'un poste d'adjoint administratif de 2^{ème} classe à temps complet (suite à réussite à l'examen professionnel)

➤ **au 1^{er} juillet 2014 :**

- Création d'un poste d'ATSEM Principal de 2^{ème} classe à temps non complet (29,90 h/35^{ème}) et suppression corrélative d'un poste d'ATSEM de 1^{ère} classe à temps non complet (29,90h /35^{ème}), suite à avancement de grade

➤ **au 1^{er} septembre 2014 :**

- Création d'un poste d'ATSEM Principal de 2^{ème} classe à temps non complet (25,00 h/35^{ème}) et suppression corrélative d'un poste d'ATSEM de 1^{ère} classe à temps non complet (25,00 h /35^{ème}), suite à avancement de grade

Avis du CTP : Favorable

Avis de la Commission

- Administration Générale/Communication/Personnel/Finances/Citoyenneté/Développement Durable : **Favorable**

Décision du Conseil Municipal : Adopté à l'unanimité.

DEMANDE DE SUBVENTIONS AU TITRE DE LA DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX 2014

Dans le cadre du programme d'investissements pour l'année 2014, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à déposer des demandes de subventions au titre de la Dotation d'Equipement Des Territoires Ruraux 2014 (DETR).

Les dossiers concernés sont les suivants :

- Réalisation d'un terrain synthétique de football
- Réalisation de vestiaires à Pontanné
- Réalisation d'un espace mutualisé à Kerlaurent

Avis de la Commission

- Administration Générale/Communication/Personnel/Finances/Citoyenneté/Développement Durable : **Favorable**

Décision du Conseil Municipal : Adopté à l'unanimité.

BUDGET PRIMITIF 2014

Le Budget Primitif 2014 s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

Dépenses et Recettes de Fonctionnement	11 851 000 €
Dépenses et Recettes d'Investissement	7 025 000 €

Avis de la Commission

- Administration Générale/Communication/Personnel/Finances/Citoyenneté/Développement Durable : **Favorable**

Mme Isabelle Melscoët débute son propos en rappelant que le projet de Budget Primitif 2014 s'inscrit dans le cycle annuel budgétaire, et dans le prolongement direct du Débat d'Orientation Budgétaire proposé lors de la séance du 11 décembre 2013.

Ce projet de Budget, soumis au vote de l'assemblée, se traduit notamment par la poursuite des investissements entamés en 2013, et le lancement d'opérations nouvelles.

Elle détaille ensuite les grands équilibres qui se présentent comme suit :

1) La section de fonctionnement

Le montant du Budget Primitif 2014 s'élève à 18 876 000 M€ dont 11 851 000 M€ en section de fonctionnement, soit 62% du budget total.

1 – Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement peuvent se résumer comme suit :

Recettes de Fonctionnement		BP 2013	BP 2014	Variation 2013/2014 (en %)
O13	Atténuation de charges	50 600	31 000	-38,74
70	Produit des services	888 600	880 372	-0,93
73	Impôts et taxes	7 280 700	7 842 855	7,72
74	Dotations, subventions ...	2 887 200	2 922 718	1,23
75	Autres produits de gestion courante	133 900	131 755	-1,60
77	recettes exceptionnelles	8 000	5 000	-37,50
O42	Opérations d'ordre	14 000	37 300	166,43
Total		11 263 000	11 851 000	5,22

Chapitre 73 - Impôts et taxes

Ce chapitre budgétaire représente à lui seul 66,5% des recettes réelles de fonctionnement et ne varie quasiment pas par rapport au BP 2013. Il est composé des principaux éléments suivants :

Les contributions directes (taxe d'habitation et taxes foncières), qui représentent à elles seules 88 % des impôts et taxes, pour un produit fiscal attendu de 6 902 000 € soit une hausse importante, malgré des taux inchangés.

Ce ne sont donc que la revalorisation forfaitaire annuelle des bases et leur progression « physique » qui permettent d'entretenir cette dynamique fiscale.

Les autres recettes de ce chapitre sont essentiellement constituées par la Taxe additionnelle aux droits de mutation (370 000 €), la Taxe sur l'Electricité (275 000 €) et la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure (190 000 €).

Chapitre 74 - Dotations, subventions et participations

Ce chapitre budgétaire représente 24,6% des recettes réelles de fonctionnement et évolue d'un peu plus de 1% par rapport au BP 2013. Il est composé des principaux éléments suivants :

Le principal concours financier de l'État est la dotation forfaitaire, estimée à 1 488 000 € au titre de l'exercice 2014. C'est l'hypothèse retenue pour tenir compte de la décision de l'Etat de réduire de 1,5 Md € l'enveloppe dite « normée » des concours aux collectivités territoriales.

Le deuxième principal concours financier de l'État est la dotation de solidarité urbaine, estimée à 130 000 €

Cette dotation est versée par l'Etat aux villes de plus de 10 000 habitants en fonction d'un classement établi sur la base d'un indice synthétique qui tient compte du potentiel financier, du revenu moyen des habitants, du nombre de bénéficiaires d'aides au logement et du pourcentage de logements sociaux.

Pour l'année 2014, le projet de loi de finances n'a pas prévu de modification de critères.

Les compensations des exonérations

Ces dotations sont versées aux collectivités locales pour compenser les exonérations accordées par l'État aux contribuables en matière de taxe d'habitation, foncier bâti ou non bâti.

L'évolution prévisionnelle consiste en une baisse de cette ressource à hauteur de 6.12 % (322 000 € contre 343 000 au BP 2014).

Concernant les autres subventions et participations, il est possible de rappeler celles versées par la CAF dans le cadre des divers contrats.

2 – Les dépenses de fonctionnement

Elles se décomposent comme suit :

Dépenses de Fonctionnement		BP 2013	BP 2014	Variation 2013/2014 (en %)
O11	charges à caractère général	2 513 000	2 845 521	13,23
O12	charges de personnel	4 810 740	5 379 312	11,82
O14	Atténuation de produits	1 556 800	1 556 300	-0,03
65	Autres charges de gestion courante	877 750	905 658	3,18
66	Charges financières	273 200	349 533	27,94
67	Charges exceptionnelles	11 710	8 110	-30,74
Total		10 043 200	11 044 434	9,97

Les charges à caractère général représentent 25,7% des dépenses réelles de fonctionnement

La variation des dépenses du BP 2013 au BP 2014 de + 332 521 € provient essentiellement des ajustements des crédits liés à la mise en place de la réforme des rythmes scolaires, à l'augmentation des dépenses d'énergie (eau, gaz, électricité ... au bois et carburants) afin de tenir compte des hausses tarifaires et des évolutions patrimoniales récentes et à venir (mise en service de l'Awena ...)

Les charges de personnel représentent 48% des dépenses réelles de fonctionnement.

La masse salariale du BP 2014 totalise 5 379 312 € et augmente donc de 560 000 € environ par rapport au BP 2013, afin de tenir compte notamment :

- de la prise en compte, en année pleine, des charges du personnel qui fera fonctionner l'Awena
- des postes créés au titre des emplois avenir.
- des effets du glissement vieillesse technicité (GVT), à savoir les avancements de grades et d'échelons, la revalorisation indiciaire des personnels de catégorie C, etc...
- de l'augmentation des cotisations employeurs retraite.

Atténuation de produits

Ce chapitre budgétaire totalise 1 556 300 € et correspond à la contribution de la ville aux attributions de compensation pour charges transférées à BMO.

Les autres charges de gestion courante s'élèvent à 905 658 € et représentent 8,2% des dépenses réelles de fonctionnement.

Elles correspondent essentiellement aux crédits suivants :

- 334 000 € au titre de la contribution obligatoire au profit des écoles privées
- 158 000 € au titre des indemnités des élus
- 132 000 € au titre de la subvention versée au CCAS
- 137 000 € au titre des subventions et partenariats au profit des associations

Les charges financières budgétées représentent 3% des dépenses réelles de fonctionnement.

2) La section d'investissement

Le montant prévisionnel s'équilibre, en dépenses et en recettes à la somme de 7 025 000 €

1 – Les recettes d'investissement

Les grandes masses se détaillent comme suit :

Recettes d'Investissement		BP 2014
13	subventions d'investissement	0
16	emprunts et dettes assimilés	3 569 534
	Reports 2013	715 990
10	Dotations, fonds divers	831 000
1068	Excédent 2013	1 083 910
O24	Produit des cessions	18 000
	Amortissements	441 840
O21	Virement de la section de Fonctionnement	364 725
Total		7 024 999

En vertu du principe de prudence budgétaire, et compte tenu des incertitudes concernant le versement des subventions de la part des financeurs (Etat, Conseil Général, FFA ...), aucune somme n'a été provisionnée au chapitre 13 « Subventions d'Investissement ».

Le montant inscrit au Chapitre 16 est donc théorique, permettant de réaliser l'équilibre budgétaire.

La somme de 715 990 € correspond aux subventions ayant fait l'objet d'arrêtés attributifs, mais non encore versées.

Le montant de 1 083 910 € correspond au virement de la section de fonctionnement, à l'issue de l'exercice budgétaire 2013.

2 – Les dépenses d'investissement

Le tableau ci-après liste les chapitres budgétaires du projet de Budget 2014 :

Dépenses d'Investissement		BP 2014
	Dépenses d'équipement (travaux)	2 511 216
	Dépenses d'équipement (matériel - mobilier)	250 656
	Divers	92 460
	Opération Médiathèque	972 873
	Reports Médiathèque	1 150 100
16	Emprunts	690 000
	Prêts	3 000
	Travaux en régie	37 300
	Solde d'exécution 2013	1 317 394
Total		7 024 999

Les principales opérations inscrites au programme d'investissement 2014 résident essentiellement en :

- L'achèvement de la construction de la médiathèque Awena
- La réalisation d'un terrain de football synthétique au centre-ville
- L'aménagement d'un espace mutualisé à Kerlaurent
- La réalisation de vestiaires au complexe sportif de Pontanné.

Parallèlement, la politique de maintenance de l'ensemble du patrimoine communal (écoles, salles de sport) sera poursuivie

Au nom du groupe Guipavas Arc En Ciel, Mme Catherine Guyader prononce la déclaration suivante :

« En remarque préliminaire, je dirais, quelle confiance peut-on accorder à votre Budget, M. Le Maire, puisque vous avez déclaré en commission des finances que les investissements prévus dans ce Budget primitif ne seront pas réalisés en 2014, donc reportés en 2015 ?

La déstructuration financière de la commune est, je le crains, en marche : par exemple les frais de personnel en hausse de 14% et surtout les intérêts d'emprunts en hausse de 42%. Et ce chiffre va croître encore en 2015 si vous poursuivez cette politique.

Nous avons regardé un ratio financier révélateur parmi d'autres et observé son évolution dans le temps à Guipavas. Nous l'avons ensuite appliqué à un budget familial. Ce ratio se trouve dans le BP 2014 à la page 2 ligne 9 : celui des dépenses de fonctionnement et remboursement de dette en capital par rapport aux recettes réelles de fonctionnement. En 2012 le ratio était de 85.41%, puis en 2013 92,15% et enfin en 2014 il sera de 99,01%. Ce ratio a souvent tourné à Guipavas autour de 10%, pour mémoire.

Je reviens à ma comparaison : si on applique ce ratio à un budget familial dont les ressources mensuelles se montent à 2000 € mensuels ; le ménage paie les dépenses courantes, alimentaires, électricité, gaz, téléphone, etc, et rembourse les échéances d'emprunts pour une maison par exemple.

Si on applique le ratio évoqué, celui de 99,01%, cela veut dire qu'il reste au ménage, en arrondissant, 1% soit 20 € par mois pour faire face aux dépenses imprévues (100% -99,01%). Chacun sait ici qu'avec 20 €, on aura du mal à acheter une voiture même d'occasion !

J'ai pris cet exemple facile à comprendre.

Revenons à la commune qui elle peut heureusement ou malheureusement, contrairement aux habitants, ajuster ses ressources soit par l'emprunt soit par la hausse des impôts.

Vous pourrez probablement faire appel à l'emprunt dans l'avenir mais à quel taux ?

Les dépenses de fonctionnement et d'investissement ne seront pas couvertes totalement sans faire appel à l'emprunt à nouveau, où alors la commune repoussera ses dépenses de fonctionnement ...

Vous rappelez souvent que Guipavas a des marges financières éventuellement encore disponibles au regard des communes de même strate. C'est vrai.

Et que même la fiscalité guipavasienne est dynamique ; dynamique signifie en langage clair qu'on peut augmenter encore les impôts. Il y a de la marge pour l'augmentation, peut-être, mais pour combien de ménages sur Guipavas ?

Il faut dire la vérité : le CCAS aide de plus en plus de personnes n'arrivant plus à régler leurs factures de chauffage :

devra-t-on aussi un jour aider à payer les taxes locales ? Ce qui était impensable il y a encore peu l'est aujourd'hui.

Finalement pour conclure vous avez fait quelque chose de positif pendant 6 ans : vous avez, M. le Maire fait travailler le système bancaire !

De plus vous mettez la prochaine municipalité dans l'obligation d'utiliser un traitement de choc, celui de bloquer les investissements pour plusieurs années.

Vous comprendrez que notre groupe vote contre ce budget 2014, car il fait trop appel à l'emprunt. »

En s'appuyant sur un comparatif avec les exercices précédents, M. Jean Habasque considère que les budgets se suivent et se ressemblent :

Il explique qu'entre les exercices 2008 et 2014, la section de fonctionnement est passée de 8 097 000 € à 11 851 000 € soit une hausse de 46 %, pendant que la section d'investissement évoluait peu, passant de 4 309 000 € à 4 557 000 €, ce qui donne, sur la période, une hausse globale du Budget de 36 %, pour une population constante voire en légère diminution, si l'on en croit les indications figurant dans le DOB.

Concernant les dépenses de gestion courante, celles-ci évoluent de 6 935 450 € en 2008 à 10 686 791 € en 2014, soit une progression de 54 %, les charges financières étant par ailleurs multipliées par 5 sur la même période (2008 : 68 100 € / 2014 : 349 533 €).

Concernant les investissements, M. Jean Habasque détaille la partie relative aux dépenses d'équipement, qui étaient de 3 986 000 € en 2008 et 3 827 000 € en 2014, soit un montant moyen annuel de 3 409 830 € sur les six derniers exercices. Durant cette période il ajoute que les emprunts et dettes sont pour leur part passés de 263 100 € à 690 000 €, soit + 430 000 € (ou x 2.62) sur la période.

Il pointe par ailleurs deux dérives financières sur deux principaux investissements du mandat, à savoir la construction de l'école de Kerafloc'h, dont le coût est passé de 2 300 000 € initialement à 3 200 000 € au final, et celle de la médiathèque (de 5 300 000 € à 6 300 000 €), soit, au global + 2 000 000 €

Il souligne par ailleurs que la dette a été multipliée par 6.5 sur la période 2008-2013, passant de 1 318 604 € à 8 658 257 €

Il poursuit son intervention sur l'aspect intercommunal en évoquant les chiffres suivants issus du Budget Communautaire 2013 :

Budget : 370 millions d'euros

Investissements : 59 millions d'euros, soit moins de 16 % du budget

Dette : 436 millions d'euros, soit 120 % du budget ou 2 000 € par habitant de la communauté.

Il estime aussi que les associations sont les parents pauvres des budgets, rappelant qu'une somme de 150 000 € leur était allouée en 2008, et que celle-ci s'élève aujourd'hui à 157 150 €

Il estime que si le budget « Associations » avait suivi l'évolution du budget de fonctionnement, en 2014 les associations auraient perçu 257 000 € soit 100 000 € de plus.

Il conclut son intervention en indiquant que le budget fonctionnement connaît une inflation galopante depuis 6 ans, que le budget investissement, bien que faible, a connu des dérives importantes sur les 2 principales réalisations et que la totalité des ratios budgétaires, en bon état en début de mandat, ont été sérieusement dégradés.

Au nom du groupe Guipavas Solidaire, M. Gurvan Moal prononce la déclaration suivante :

« A la lecture du BP, nous constatons une progression alarmante de l'endettement. L'absence de maîtrise des dépenses de fonctionnement et d'investissement oblige aujourd'hui la commune à s'endetter toujours davantage. Certes Guipavas ne pouvait pas échapper à une montée de l'endettement après 2008, parce que la municipalité précédente n'avait quasiment pas investi durant son mandat et que des besoins importants devaient être satisfaits.

Quelle est la situation ?

Au 31 décembre 2013, la dette communale était de 8 658 000 € Elle était au 31 décembre 2008 de 2 818 000 € et au 31 décembre 2011 elle n'était encore que de 3 794 000 € Mais la situation réelle est encore plus dégradée :

- un nouvel emprunt de 750 000 € a été contracté dès janvier 2014,
- des travaux et équipements restent à régler pour un montant environ de 2 200 000 € que l'épargne ne suffira pas à financer,
- de nouveaux investissements sont inscrits dans le BP 2014 pour un montant de 2 100 000 € pour lesquels la commune devra souscrire de nouveaux emprunts supplémentaires.

De plus les dépenses de fonctionnement ont augmenté beaucoup plus que les recettes fiscales. Au 31 décembre 2013, l'épargne ou autofinancement était au niveau le plus bas depuis plus de 15 ans.

Comme pour un ménage, l'épargne c'est ce qui permet à une commune d'investir. Allez-vous faire supporter une nouvelle augmentation des impôts aux guipavasiens ?

Nous souhaitons rappeler dans cette enceinte qu'en 2011 lorsque nous avons quitté le groupe Agir pour Guipavas, nous avons déjà émis des réserves sur les orientations financières prises alors par la majorité.

La commune vit au dessus de ses moyens et cette fuite en avant n'est pas acceptable, ni pour les contribuables ni pour des élus responsables. C'est pourquoi, le groupe Guipavas Solidaire prendra pour la première fois part au vote du budget et votera contre. »

Mme Isabelle Melscoët répond que le groupe majoritaire a réalisé la majeure partie des investissements prévus au mandat, en recourant à un endettement toujours maîtrisé. Elle rappelle qu'un résultat de fonctionnement de plus de 1 M € a été dégagé, tout en développant un niveau de service public à la population sans précédent.

M. Florent Gayte fait part de sa surprise concernant les critiques liées au fonctionnement, notamment celles émanant du groupe Guipavas Solidaire.

Il rappelle les nombreuses politiques mises en place par le groupe Agir pour Guipavas et notamment celles au profit de services à la population (ALSH, services scolaires, Maison de l'Enfance ...) et prend acte du vote de Guipavas Solidaire contre l'extension de la Maison des Jeunes, contre le terrain synthétique, contre les bâtiments prévus à Kerlaurent ...

M. Raymond Soria rappelle à l'assemblée les efforts faits durant le mandat pour remettre dans un état correct l'ensemble du patrimoine communal.

M. Gurvan Moal rappelle que le choix de voter (ou non) un Budget doit s'analyser dans sa globalité. Il ajoute que les charges de fonctionnement ne se réduisent pas aux dépenses de personnel et répète qu'une maîtrise plus forte aurait dû être apportée sur l'ensemble des dépenses.

En réponse à une question de M. Jean Habasque, Mme Isabelle Melscoët précise que l'augmentation de la ligne « Fêtes et cérémonies » s'explique, entre autres, par l'inauguration à venir de la Médiathèque.

En conclusion de ces échanges, M. le Maire souligne la poursuite de la bonne dynamique en place et des perspectives futures, notamment en termes de recettes.

Décision du Conseil Municipal : Adopté à la majorité.

Contre : Mesdames et Messieurs Jean-Claude Le Pouleuf, Sylvie Nédelec, Gurvan Moal, Nadine Grimal, Joëlle Calvar, Mona Auffray Guyonvarc'h, Christine Guyomarc'h, Jean Habasque, Yolande Kérézéon, Christian Le Gall, Michèle Floch, Alexandre Betti, Catherine Guyader, Emmanuel Morucci, Bernard Calvez.

